

Faire l'histoire d'une commune

L'histoire des communes est une utile contribution à la connaissance de l'histoire locale et représente un moyen de mieux appréhender son environnement social et culturel.

Première étape: les fonds des Archives communales

Les archives communales constituent la source essentielle pour toute recherche de ce type. Toutes les séries peuvent apporter leur contribution. Les principaux documents que l'on trouvera dans ces fonds : délibérations et arrêtés (avant et après 1790), registres paroissiaux et de l'état civil, comptes pour l'Ancien Régime, en particulier pour Tartas, Mont-de-Marsan et Villeneuve, budgets et comptes de gestion (après 1790), terriers de l'Ancien Régime, cadastre pour la période moderne, tous les documents relatifs aux propriétés communales, bâties ou non.

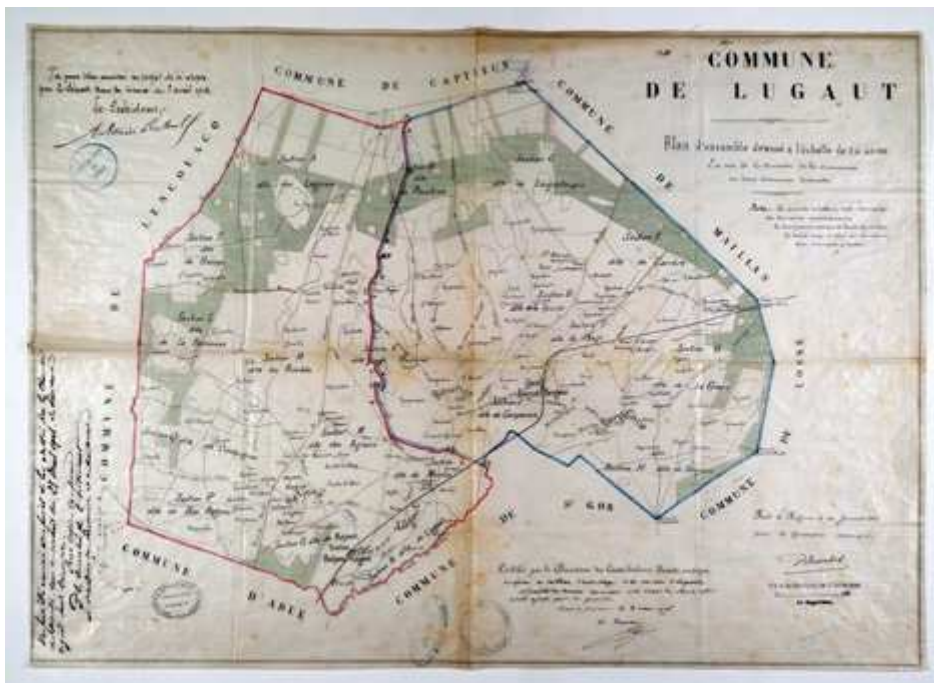


Figure 1 Plan d'ensemble de la commune de Lugaut dressé en vue de la division de la commune en deux communes distinctes, 1905, AD Landes 1 M 19

Deuxième étape: les fonds des Archives départementales

Les Archives départementales compléteront utilement les fonds communaux et en combleront les éventuelles lacunes. À consulter plus particulièrement :

Avant 1800

Série B. Entre autres, cahiers de doléances.

Série C. Travaux dans les villes, voirie, navigation, ponts.

Série E. Terriers et autres documents des communautés. Registres paroissiaux et de l'état civil (sous-série 4 E).

Série G et H. Documents relatifs aux possessions de l'Église. Terriers. Visites pastorales et procès-verbaux de visites d'abbayes. Travaux aux édifices religieux.
À voir tout particulièrement les fonds des Bénédictins de Saint-Sever (atlas, plans) et ceux des Clarisses de Mont-de-Marsan (pièces relatives à Mont-de-Marsan).

Série L. En particulier, archives des municipalités de canton. Cahiers de doléances (L supplément 8).

XIXe et XXe siècles

Série M : documents nombreux et variés.

Série N : bâtiments départementaux, surtout pour Mont-de-Marsan.

Série P : cadastre.

Série S : routes, rivières, moulins et usines, marais, dunes, etc.

Série T : établissements d'enseignement, etc.

Série V : visites pastorales, dossiers par paroisse, inventaires de la Séparation.

Série Fi : quelques documents peuvent se révéler intéressants.

Série O : contrôle des communes par la préfecture (comptabilité, administration et voirie communales).